

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sions chargées d'examiner les conséquences de la guerre pour les architectes et les conclusions qu'il en faut tirer pour l'avenir de notre profession. Ces études, si intéressantes et d'une portée si utile, ont fait l'objet de fructueuses discussions au sein du Groupe et elles ont été le point de départ d'une série de démarches entreprises par le comité dans le but de procurer du travail aux architectes si durement éprouvés par la crise de la construction. En premier lieu, il faut mentionner les démarches qui ont été faites conjointement avec le comité de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes auprès de l'Etat de Vaud et de la Commune de Lausanne. Nos sollicitations ont été entendues avec beaucoup de bienveillance et les assurances les plus encourageantes nous ont été données. Une autre délégation se rendra sous peu à Berne où elle sera reçue par M. Ador, chef du Département de l'Intérieur.

D'autres démarches ont eu pour objet la mise au concours de projets de constructions. Le comité a écrit à cet effet au Bankverein et à la Société de la Maison ouvrière. Il s'est rendu auprès de la Direction d'arrondissement des C. F. F. à Lausanne et de la Direction des Douanes pour demander que ces administrations veuillent bien mettre au concours ou, tout au moins, adjuger à des architectes établis à titre privé l'étude ou l'exécution de leurs projets de constructions.

Dès le début, le Groupe a voulu marquer son existence par une manifestation d'une utilité incontestable et d'un grand intérêt artistique. Il a organisé avec la collaboration de « L'Œuvre » une Exposition d'Art funéraire qui s'ouvrira à Lausanne en automne 1919, au Parc de Mon-Repos.

Enfin, dans une de ses dernières séances le Groupe a entendu une communication des plus intéressantes sur la nouvelle Loi sur la Police des constructions qui va être soumise au Grand Conseil. Cette communication et la discussion qu'elle a provoquée ont montré que l'exercice de la profession d'architecte va être soumis à des conditions toutes nouvelles, conditions qui dépendent pour une part des architectes eux-mêmes. Il convient que le Groupe se préoccupe de cette question pour l'étude de laquelle une commission spéciale a déjà été élue.

En terminant, le président adresse un appel à la collaboration de tous les membres du Groupe. Le comité se sent souvent trop isolé dans sa tâche. « Un comité ne peut pas tout, dit-il, il n'est que l'expression du groupement qu'il représente. » Il faut que ce groupement lui prête activement et constamment son appui.

Les comptes du Groupe n'ont pu être établis encore que très sommairement. M. Brazzola, caissier de la Société et Section vaudoise qui a bien voulu se charger par surcroît de la caisse du Groupe présentera à une prochaine séance un état plus complet de nos finances.

On peut cependant juger que cet état est tout à fait rassurant et, sur la proposition du président, le Groupe décide d'allouer une subvention de Fr. 100.— à l'organisation de l'Exposition d'Art funéraire.

On passe aux nominations statutaires. Le président demande au Groupe de faire des propositions pour l'élection du nouveau comité. Sans discussion et à l'unanimité, le comité actuellement en charge et composé de MM. G. Epitiaux, président, F. Gilliard, secrétaire, H. Meyer, H. Verrey, L^s Villard père, est réélu.

Au cours de l'assemblée de la Société et Section vaudoise qui a précédé celle du Groupe, une communication des plus importantes a été faite par M. Devey, ingénieur, sur un arrêté qui sera promulgué prochainement par le Conseil fédéral et qui aura pour effet d'apporter l'appui direct de la

Confédération aux architectes et à toutes les corporations intéressées à la construction. Cette communication ayant été faite à titre officieux, il n'est pas possible d'entrer dans de plus amples détails pour le moment.

Le Groupe ne peut que prendre acte avec reconnaissance de la décision si opportune du Conseil fédéral.

Le président propose d'élire une commission qui soit prête à étudier cette question. Après discussion, le Groupe décide de charger le comité de cette mission.

Le Groupe entend encore M. Taillens qui rend compte de la démarche qu'il a faite, de sa propre initiative, au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts, pour demander que nos autorités se préoccupent de la situation précaire des architectes. Il a préparé ainsi les voies pour la délégation de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes qui se rendra prochainement à Berne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole pour des propositions individuelles, la deuxième assemblée générale du Groupe est déclarée close par le président.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communiqués.

La G. e. P. ayant fixé la célébration du cinquantième anniversaire de sa fondation au 16 et 17 août, à Lucerne, le C. C. de la S. I. A. ajourne au printemps prochain l'assemblée générale de la Société qui devait se réunir cette année.

Le C. C. a pris acte avec regret de la démission de M. Fulpius de président de la commission des normes et des concours, à la suite de son élection au Conseil administratif de Genève. Il a été remplacé par M. Widmer, membre du Comité central.

On sait que le Secrétariat livre les imprimés édités par la Société aux membres et aux étrangers. Les premiers bénéficient d'un rabais de 20%. Les livraisons sont effectuées contre remboursement, en vue de simplifier les opérations comptables.

A chaque envoi est joint une liste des imprimés et un bulletin de commande. On peut aussi commander par carte ou par téléphone. On est prié de n'indiquer que le numéro des imprimés commandés, à l'exclusion de l'ancienne désignation alphabétique.

Les acheteurs qui ignorent ces numéros spécifieront ce qu'ils désirent et ne se contenteront pas de désignations générales et ambiguës, telles que « contrat », « principes », etc.

BIBLIOGRAPHIE

Le système Taylor (Scientific Management), par C. Bertrand Thompson, ingénieur-conseil du Ministère de l'armement, ancien maître de conférences à l'Université de Harvard. Préface de M. Alexandre Millerand, député, ancien ministre. Un volume in-16 avec 8 illustrations hors texte : 3 fr. Payot & Cie, 106, Boul. St-Germain, Paris.

Les problèmes de la vie industrielle se rattachent à la solution des questions générales suivantes :

- 1° Fournir à chacun les moyens d'assurer son existence ;
- 2° Produire le maximum de richesse raisonnable avec une dépense minima pour la collectivité ;

3° Distribuer cette richesse suivant une base équitable à tous ceux qui ont contribué à sa production, par leur labeur physique, leur habileté, leur esprit d'invention et d'organisation.

C'est à la solution de ces problèmes vitaux qu'a déjà contribué très largement la révolution industrielle connue sous la désignation de « *Système Taylor* », système dû à la prodigieuse expérience d'un homme extraordinairement avisé et intelligent, et dont un maître éminent nous expose les principes fondamentaux dans ce livre clair et précis, véritable code de l'organisation scientifique du travail industriel.

A l'heure où un problème unique : le problème de la production doit absorber toutes les énergies, un tel livre est plus qu'utile, il est indispensable.

Turbines à vapeur élémentaires à réaction, par M. Ch. Colombi, professeur à l'École d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne. — Brochure. Extrait de la *Technique moderne* (janvier et février 1919, Tome XI). Chez Dunod et Pinat, Paris.

Sous ce titre, M. le professeur Colombi, connu déjà pour ses ouvrages sur la théorie des turbines à vapeur, présente sous une forme graphique — qui permet au technicien de simplifier notablement les calculs souvent nécessaires dans la pratique, en particulier pour établir les courbes de rendement des éléments en question — les lois qui régissent le fonctionnement des éléments des turbines à réaction en général et, plus spécialement, de l'élément Parsons. L'établissement de ces lois — en fonction d'expressions algébriques simples, quoique de sens plus ou moins abstrait, qui découlent directement de la géométrie du diagramme des vitesses et se retrouvent d'ailleurs dans les formules du travail et du rendement aux aubes, du degré de réaction, ... — est intéressant pour lui-même, par sa simplicité inattendue. Les abaques (familles de paraboles et d'hyperboles) dont l'auteur propose l'établissement, en indiquant la marche à suivre, rendraient certainement des services, tant au technicien qui étudie le projet d'une turbine nouvelle, qu'à celui chargé de contrôler les caractéristiques de marche d'une turbine exécutée, d'homologuer ses performances sur le plancher d'essai.

Cette étude précède et introduit celle intitulée *Turbines à vapeur multiples, type Parsons*, actuellement en publication dans le *Bulletin Technique*. ED. M.

Un album national suisse d'art graphique.

Il s'agit, en dehors de toute préoccupation commerciale et dans un but purement patriotique et artistique, de la création d'un Album en noir et blanc de vues des différentes contrées de la Suisse, choisies non seulement dans le domaine de l'archéologie ou dans celui du paysage, mais encore dans celui de l'architecture moderne, dont l'activité si diverse tend heu-

reusement de plus en plus à réaliser le principe fondamental de l'adaptation au milieu.

Cet Album contiendra donc des aspects typiques de villes, des illustrations de sites pittoresques, des documents archéologiques, des vues d'entreprises industrielles intéressantes, non seulement par leur importance au point de vue économique, mais encore par l'heureuse réalisation architecturale des bâtiments qui les logent.

L'Album se constituera en principe par étapes triennales, et fera chaque fois, pour les cinquante planches de chaque volume, l'objet d'un concours, doté d'une somme importante de prix, qui portera le nom de Christian Conradin, l'artiste grison qui fut un des fondateurs du *Heimatschutz* et qui a lui-même laissé dans l'illustration en noir et blanc de la *Suisse pittoresque* une œuvre fort intéressante.

Le premier concours imposera aux participants le procédé de la lithographie, mais d'autres techniques pourront être employées dans la suite.

L'Album sera tiré en deux éditions : une édition de luxe à 1000 exemplaires, sous forme de portefeuille, et une édition populaire reliée à 5000 exemplaires. S'il y a lieu, on procédera à un deuxième tirage. Chaque planche sera précédée d'un papier de garde où sera imprimé le texte explicatif.

L'utilité d'une telle œuvre est incontestable. Non seulement les visiteurs de notre Suisse trouveront en elle un souvenir de toute première valeur à un prix raisonnable, mais encore notre population elle-même l'appréciera comme un document précieux, exprimant avec art la diversité des régions et du travail du pays.

Il convient de noter aussi que les planches tirées de l'Album et encadrées pourront contribuer heureusement à la décoration d'intérieurs : bâtiments officiels, écoles, salles de sociétés, hôtels et maisons privées.

Pour assurer une prompte réalisation de ce projet, un Comité exécutif met au point le règlement définitif et des Comités cantonaux s'organisent ici et là.

CARNET DES CONCOURS

Aménagement du nouveau cimetière du Bois de Vaux.

Le jury du concours pour les plans du nouveau cimetière du Bois de Vaux a décerné les prix suivants :

1^{er} prix, 1^{er} rang : M. Laverrière, architecte.

1^{er} prix, 2^{me} rang : M. Epitoux, architecte.

2^{me} prix : M. Bonnard, architecte.

3^{me} prix : MM. Brugger & Trivelli, architectes.

Les projets sont exposés à la Salle Muret, rue Chaucrau, du lundi 11 au samedi 23 août.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Lausanne	Cimetière de villages	31 août 1919	500	Réservé aux archit. non établis.
Kriens	Plan d'aménagement	31 août 1919	12,000	Réservé aux ing. et arch. de nationalité suisse.
Lausanne	Maisons ouvrières	1 ^{er} sept. 1919.	3500	Architectes lausannois.
Frauenfeld	Banq. cantonale thurgovienne.	31 octobre 1919	9000	Architectes thurgoviens établis dans le canton de Thurgovie avant le 1 ^{er} janvier 1917.
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.